unicef
per ogni bambino

Finanziato dall'Unione Europea

MANUEL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

POUR LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS, LES JEUNES MIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS EN ITALIE

unicef
per ogni bambino

Finanziato dall'Unione Europea

Sous le patronage du ministère du Travail et des Politiques sociales de l'Italie

MINISTERO del LAVORO e delle POLITICHE SOCIALI

Édité par le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale en Italie (Sarah Martelli Sophia Benassila, Elena Locatelli, Ludovica Barbato)

© Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), 2024

SOMMAIRE

Introduction 2

Place aux mineurs étrangers non accompagnés 5

1. Qu'est-ce qu'un parcours de formation ? 7

2. Les parcours scolaires et les parcours de formation en Italie 10

    2.1. Si tu as moins de 14 ans 12

    2.2. Si tu as plus de 14 ans 13

    2.3. Après l'obtention de la « Licenza Media » 14

3. Les différents parcours de formation 16

4. Conseils pour trouver une formation et un emploi 30

5. Exigences minimales et documents requis 32

6. Objectif professionnel 35

7. Évaluation des compétences 37

8. Répondre à une offre d'emploi 42

9. Les droits des travailleurs 46

10. Les risques liés au travail sans contrat 49

11. Le principe de l'égalité des chances et de la non-discrimination 50

12. Sites internet pour plus d'informations 53

Annexe 1 – Le curriculum vitae « Europass » 55

Annexe 2 – À ton tour maintenant ! 61

INTRODUCTION

Le marché du travail évolue constamment à un rythme toujours croissant

L'orientation scolaire et professionnelle est essentielle dans la transition de l'école vers le monde du travail, car elle permet aux jeunes de définir leurs objectifs professionnels et facilite l'insertion professionnelle. Pour les mineurs étrangers non accompagnés, l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les attestations d'études sont importantes pour :

- savoir ce que prévoient l'enseignement et la formation obligatoires ;
- comprendre les nouveaux défis et opportunités sur le **marché du travail en Italie** ;
- faire **reconnaître** leurs **compétences et leurs qualifications** antérieures ;
- découvrir leurs **compétences, leurs intérêts et** leurs **aspirations professionnels** ;
- apprendre les **procédures administratives et** les **documents** nécessaires pour trouver du travail ;
- être capable de faire des **choix informés en matière d'insertion professionnelle**.

Les demandeurs d'emploi doivent connaitre des nouvelles compétences utiles et recherchées dans le monde du travail.

*Outre des **compétences techniques** spécifiques à chaque secteur, de plus en plus d'emplois exigent des **compétences** plus « **transversales** », telles que le travail en équipe, l'esprit critique, la résolution de problèmes, la communication et les compétences de négociation. **Les compétences informatiques** sont également de plus en plus essentielles, compte tenu également des nouveaux défis et des opportunités qui émergent avec l'intelligence artificielle.*

Il est important de se tenir informé des dernières évolutions du monde du travail et des nouveaux métiers et secteurs émergents.

*Par exemple, le changement climatique a considérablement mis en évidence le besoin d'investir davantage dans les « **compétences dites vertes** » – l'ensemble des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes nécessaires pour vivre, développer et soutenir une société écologique et durable. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), la **transition verte** entraînera la création de 8,4 millions d'emplois dans le monde (**emplois verts**) d'ici à 2030 (par exemple : installateurs de panneaux photovoltaïques, experts en gestion et recyclage des déchets, chefs spécialisés en cuisine zéro déchet, responsables de la communication et du marketing verts, etc.).*

Il est important de valoriser les compétences acquises dans le passé et les qualifications obtenues dans le pays d'origine.

*Il est essentiel de savoir comment convertir les qualifications antérieures et comment améliorer les compétences acquises avant d'arriver en Italie, afin d'éviter de **perdre un temps précieux et d'accéder plus rapidement à des cours d'enseignement supérieur ou à un emploi**.*

Qu'est-ce que le Manuel d'orientation scolaire et professionnelle ?

Il s'agit d'un guide pour accéder aux opportunités de formation, afin de poursuivre son éducation et faciliter l'insertion professionnelle. Il a pour but d'offrir aux mineurs et aux jeunes migrants et réfugiés arrivés seuls en Italie des conseils pour leur permettre d'intégrer le marché du travail.

À qui s'adresse-t-il ?

- Les mineurs étrangers non accompagnés et les jeunes migrants et réfugiés en Italie ;
- Les tuteurs bénévoles, les travailleurs dans les structures d'accueil pour les immigrés, les enseignants et tous les adultes concernés.

Quels sont ses objectifs ?

- Fournir des informations utiles concernant l'accès aux **parcours d'éducation et de formation** visant à poursuivre l'éducation et/ou à faciliter l'insertion professionnelle ;
- Offrir des conseils sur la façon d'évaluer ses **compétences** et de définir son **objectif professionnel** ;
- Décrire **les exigences minimales et les documents** nécessaires pour chercher et trouver un emploi en Italie ;
- Donner des conseils utiles pour **rédiger des CV et postuler à des offres d'emploi**.
- Sensibiliser aux **droits des travailleurs** et aux **risques liés au travail sans contrat**.

À noter

Dans le vadémécum, certaines expressions officielles en rapport avec l'école ont été simplifiées en utilisant une terminologie abrégée, soit parce qu'elle est plus courante et mieux comprise par les jeunes, soit pour des raisons d'espace dans les sections à caractère schématique. Voici quelques exemples ci-dessous :

- Enseignement secondaire du premier cycle : « Collège »
- Enseignement secondaire du second cycle : « Lycée »
- Diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement : « Licenza Media (Certificat du collège) »
- Diplôme de fin d'études du second cycle d'enseignement : « Diplôme du lycée »

PLACE AUX MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS

Pourquoi ai-je besoin du Manuel d'orientation professionnelle ?

Si tu es un mineur étranger non accompagné, ou un jeune migrant ou réfugié, et que tu te trouves dans un établissement d'accueil, ce guide t'aidera à comprendre comment **naviguer sur le marché du travail** et entreprendre des **parcours de formation en vue d'une insertion professionnelle**.

Pourquoi ne puis-je pas travailler tout de suite ?

En Italie, en tant que mineur, tu ne peux travailler que si :

- tu es **âgé de 16 ans** *
- Tu as suivi l'enseignement obligatoire ou effectué au moins deux années d'apprentissage

Si tu as moins de 14 ans, tu dois t'inscrire à l'école publique, pour obtenir le « Licenza Media », puis t'inscrire aux deux premières années de « lycée » jusqu'à tes 16 ans. En revanche, si tu as entre 16 et 17 ans, et que tu n'as pas le « Licenza Media », tu ne peux pas encore travailler, mais tu peux t'inscrire dans un « collège » ou une école de rattrapage (CPIA).

* En Italie, il est également possible d'être employé à partir de l'âge de **15 ans**, en cas de mise en œuvre de la formation par le biais d'un contrat d'**apprentissage** (décret législatif 81/2015 art. 43).

Pourquoi une formation est-elle importante pour trouver un emploi ?

Les formations te permettent **d'apprendre tout en travaillant** et de développer les compétences (***compétences techniques et compétences non techniques***) – dont le monde de l'entreprise d'aujourd'hui a besoin. En outre, elles te permettent d'obtenir un document (généralement appelé ***Attestato***), qui certifie les activités que tu as exercées et les compétences que tu as acquises. Cela te permettra **de chercher et de trouver du travail** plus facilement !

Comment puis-je trouver le parcours qui me convient le mieux ?

Il existe **différents types de parcours de formation** et de cours d'orientation professionnelle. Il est important de prendre le temps de recueillir toutes les informations dont tu as besoin pour **faire des choix éclairés**.

Tu peux commencer avec ce manuel !
Tu trouveras des détails sur le parcours qui te convient, les documents dont tu as besoin et les personnes à contacter pour obtenir un soutien direct.

Bonne lecture !

1. QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?

Un **parcours de formation** est comme un chemin à suivre d'un **point de départ** vers un **point d'arrivée**.

Le point de départ est :

- tout ce que tu sais, les qualifications et les compétences que tu as acquises jusqu'à présent ;
- les expériences que tu as vécues jusqu'à présent ;
- tes caractéristiques personnelles ;
- tes aspirations.

La voie à suivre est définie par :

- toutes les activités que tu effectueras ;
- tout ce que tu apprendras ;
- tout ce qui te sera utile pour atteindre ton objectif.

Le point d'arrivée est défini par :

- les nouvelles connaissances, compétences et expériences acquises ;
- la prise de conscience de ta propre préparation ;
- la recherche d'un emploi et l'entrée consécutive dans le monde du travail.

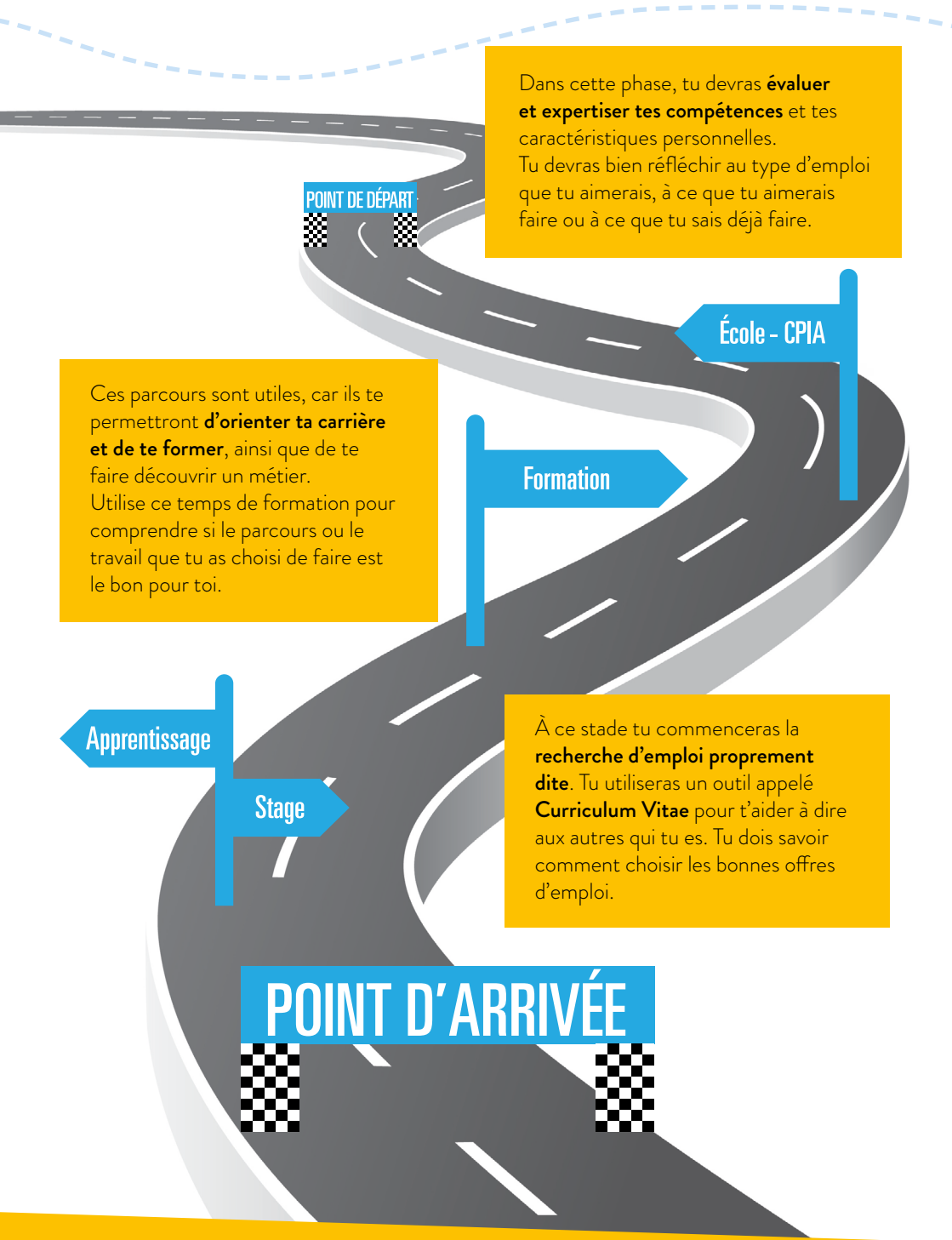

Dans cette phase, tu devras **évaluer et expertiser tes compétences** et tes caractéristiques personnelles.
Tu devras bien réfléchir au type d'emploi que tu aimerais, à ce que tu aimerais faire ou à ce que tu sais déjà faire.

Ces parcours sont utiles, car ils te permettront **d'orienter ta carrière et de te former**, ainsi que de te faire découvrir un métier.
Utilise ce temps de formation pour comprendre si le parcours ou le travail que tu as choisi de faire est le bon pour toi.

À ce stade tu commenceras la **recherche d'emploi proprement dite**. Tu utiliseras un outil appelé **Curriculum Vitae** pour t'aider à dire aux autres qui tu es. Tu dois savoir comment choisir les bonnes offres d'emploi.

À NOTER

Engage-toi à choisir la route que tu veux prendre.

Prends tout le temps dont tu as besoin !

Si tu as déjà choisi un parcours de formation et que tu penses avoir fait le mauvais choix, ne t'inquiète pas… ***Parle à ton tuteur, à ton éducateur ou au coordonnateur de l'établissement d'accueil****, et demande à bénéficier de la possibilité de réévaluer tes choix.*

2. LES PARCOURS SCOLAIRES ET LES PARCOURS DE FORMATION EN ITALIE

L'éducation est un ***DROIT*** fondamental et un ***DEVOIR*** pour chaque individu jusqu'à l'âge de 18 ans.

➔ Il s'agit d'un ***DROIT***, car elle est essentielle pour l'**épanouissement personnel**, l'insertion professionnelle et l'**inclusion au sein de la société**

➔ Il s'agit d'un ***DEVOIR***, car **tout le monde doit suivre l'enseignement et la formation obligatoires pour accéder au marché du travail**

DROIT À L'ÉDUCATION

- Déclaration universelle des droits humains (article 26)
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (article 28)
- Constitution italienne (article 34)
- La « loi Zampa » sur la protection des mineurs étrangers non accompagnés (article 14)

L'inscription scolaire est ***obligatoire*** pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Elle est ***gratuite*** et peut être effectuée à tout moment de l'année, même ***sans aucun document*** !

Pour l'inscription scolaire, tu trouveras les informations importantes ci-dessous :

1. Tu peux trouver l'école la plus proche sur le site internet de **Scuola in Chiaro** https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola/

2. L'inscription scolaire est **gratuite**

3. Tu peux t'inscrire **en ligne** ou directement **à l'école**

4. Tu peux t'inscrire **à tout moment de l'année**

5. Tu peux t'inscrire même si tes **documents** sont **incomplets** ou **manquants**

6. Ton inscription sera faite dans la classe **correspondant à ton âge**, ou selon tes compétences, dans la classe supérieure ou inférieure

7. **Si tu as ces documents**, présente-les lors de l'inscription (si tu ne les as pas, cela ne pose pas de problème) :
pièce d'identité ; permis de séjour ou récépissé de demande de permis ; certificats d'études à l'étranger

8. Tu peux faire **reconnaître tes études à l'étranger** de deux manières : par le biais d'une « déclaration de valeur » ou d'une évaluation des compétences par l'école

2.1. SI TU AS MOINS DE 14 ANS

Si tu as moins de 14 ans, tu peux t'inscrire au **collège** (scuola media) où tu pourras obtenir le « Certificat du collège » (Licenza Media).

- Le collège dure trois ans et est obligatoire.
- En plus des matières enseignées, tu peux prendre des cours de soutien pour apprendre l'italien
- Dans certaines écoles, il y a également des cours de musique
- Pour trouver le collège le plus proche, rends-toi sur https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola/

Matières étudiées au collège[1]

Italien

Anglais et seconde langue étrangère

Histoire

Géographie

Mathématiques

Sciences

Musique

Arts plastiques

Éducation physique

Technologie

Pour obtenir plus d'informations sur ce qui suit le « Licenza Media », rends-toi à la section 2.3.

[1] https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/guida-alla-scelta/dal-sistema-integrato-0-6-anni-al-secondo-ciclo-di-istruzione/scuola-secondaria-di-primo-grado

2.2. SI TU AS PLUS DE 14 ANS

Si tu as plus de 14 ans et que tu n'as pas la « licenza media », tu peux t'inscrire dans un ***CPIA ou au Centro Provinciale per l'Istruzione degli Adulti (Centre provincial d'éducation pour adultes)***.

- Les CPIA proposent divers cours qui te permettent **d'apprendre l'italien et d'acquérir les compétences de base nécessaires** pour entrer dans le monde du travail.
- À l'école, tu peux demander la création de ton propre **PEI ou Piano Educativo Individualizzato (Plan d'éducation individualisé)** en fonction de tes besoins de formation.
- Pour trouver le **CPIA le plus proche de chez toi**, suis le lien ci-dessous et tape « CPIA » + le nom de la ville où tu habites.
  https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola/

Cours offerts par les CPIA[2]

COURS	DESCRIPTION
Premier niveau Première période didactique (400 heures)	Parcours pour obtenir la qualification finale du premier cycle de l'enseignement secondaire (*Licenza Media*).
Premier niveau Deuxième période didactique (825 heures)	Parcours permettant d'obtenir un certificat attestant l'acquisition des compétences de base relatives aux enseignements généraux communs à toutes les formations des instituts professionnels et techniques.
Cours de langue italienne et d'alphabétisation (180 heures)	Cours d'alphabétisation en langue italienne pour les citoyens étrangers ayant une connaissance de base de l'italien (A1-A2).
Parcours de perfectionnement (200 heures)	Parcours de rattrapage des connaissances et des compétences à la fin de l'enseignement secondaire du premier cycle (*scuola secondaria di primo grado*).
Parcours modulaires	Parcours modulaires courts à chaque rentrée scolaire (langues, informatique, etc.).

[2] CeSPI, Osservatorio Nazionale Sui Minori Stranieri Non Accompagnati In Italia, Primo Rapporto 2020. https://miur.gov.it/documents/20182/0/Rapporto_MSNA_2020.pdf/55d13f7c-66ac-701d-e75c-d43ee296cf3d?t=1616520134774

2.3. APRÈS L'OBTENTION DE LA « LICENZA MEDIA »

Une fois que tu as obtenu la « Licenza Media », deux possibilités s'offrent à toi :

1

Suivre un parcours de formation professionnelle
(Formation et enseignement professionnels – FEP)

Tu as le choix entre :
- 3 ou 4 ans de Formation et d'enseignement professionnels (FEP)
- 3 ans d'apprentissage

Après 3 ans, tu obtiens une **qualification professionnelle**
Après 4 ans, tu obtiens un **diplôme professionnel**

2

Poursuivre tes études dans un lycée
(*Scuola Superiore*)

Tu as le choix entre :
- Lycée
- Institut technique
- Institut professionnel

Après 5 ans, tu obtiens le **Diplôme du lycée**

QUALIFICA PROFESSIONALE (QUALIFICATION PROFESSIONNELLE)
/
DIPLOMA PROFESSIONALE (DIPLÔME PROFESSIONNEL)
/
DIPLOMA DI MATURITÀ (DIPLÔME DU LYCÉE)

Une fois la qualification ou le diplôme obtenus, 2 autres parcours sont possibles

1

Parcours d'insertion professionnelle

Par exemple :
- Formation professionnelle (stage, apprentissage…)
- Service civil (Servizio Civile Universale)
- Formation professionnelle de courte durée

À la fin de ce parcours, tu reçois des **certificats et des relevés de notes**.

2

« L'université » (Éducation supérieure)

Tu as le choix entre :
- 3 ou 5 ans d'université
- *Istruzione Tecnica Superiore (ITS)* (enseignement technique supérieur) d'une durée de 2 ou 3 ans
- *Istruzione e Formazione Tecnica Superiore (IFTS)* (formation et enseignement technique supérieur) d'une durée d'un an

Après l'université, tu obtiens un **diplôme** (licence ou master)
Après l'ITS ou l'IFTS, tu obtiens un **Certificat de spécialisation technique supérieur**

INSERTION PROFESSIONNELLE

3. LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION

- Il existe différents types de formation et de parcours.
- Avant de choisir celui qui te convient, il est important de comprendre les différences.
- Cela t'aidera à comprendre ce qu'il faut attendre de chaque parcours et les objectifs qui seront atteints à l'issue de celui-ci.

Les parcours IeFP *ou Istruzione e Formazione Professionale* (enseignement et formation professionnels)

Qu'est-ce que les parcours IeFP ? Les parcours IeFP sont des cours professionnels qui visent à former les étudiants sur le plan professionnel, puis à les intégrer rapidement sur le marché du travail. Les cours de IeFP sont supervisés par les régions et les provinces autonomes, qui lancent des appels publics pour financer des cours dispensés par des structures de formation accréditées.

Lieu : les cours peuvent être dispensés dans des centres de formation professionnelle appelés ***Centri di Formazione Professionale*** **(CFP)** accrédités par les Régions ou dans les ***Istituti Professionali di Stato*** (Instituts professionnels d'État) sur la base de la subsidiarité.

Durée : 3 ou 4 ans. Après les deux premières années, les étudiants peuvent demander un certificat des compétences de base acquises. Après la troisième année, ils obtiennent le certificat de *qualifica professionale* (qualification professionnelle) et peuvent chercher un emploi. Seuls certains cursus comportent une quatrième année, qui permet d'obtenir un certificat de *diploma professionale* (supérieur à la *qualifica* obtenue en troisième année).

Qualification : 3 ans > **Certificat de *Qualifica Professionale***
4 ans > **Certificat de *Diploma Professionale***

Rémunération : des bons de formation sont fournis pour couvrir le coût du cours.

Pour plus d'informations : suis le lien ci-dessous et tape « centro di formazione professionale » + le nom de la région où tu habites.
https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola

- Les parcours IeFP encouragent les étudiants à apprendre à travers des activités pratiques. Ils comprennent **plusieurs exercices pratiques et des ateliers**.
- Les certificats professionnels IeFP (le *qualifica* et le *diploma*) sont **reconnus au niveau national et européen**.
- Si tu le souhaites, tu peux également faire la **5e année (optionnelle)** dans un lycée (*secondaria di secondo grado*), ce qui te permettrait d'obtenir le certificat national *Diploma di Stato (Maturità)*.

Stage/placement

Qu'est-ce qu'un stage/placement professionnel : un stage est une période d'orientation et de formation effectuée dans un contexte de travail, dans le but d'introduire le stagiaire au monde du travail. **Il ne s'agit pas d'une relation d'emploi, mais d'un parcours visant à combiner l'apprentissage et l'expérience professionnelle.**
Le stage peut être ***inclus dans le cursus*** (fait partie du programme de ton parcours d'études) ou ***parascolaire*** (commence seulement après avoir terminé tes études).

Afin d'effectuer un stage parascolaire, un accord entre l'organisateur et l'hôte est nécessaire.

- **Organisateur :** centres pour l'emploi, agences pour l'emploi, centres de formation, entités de formation publiques et privées, associations, organisations à but non lucratif, entités de formation professionnelle, etc. En contactant ces organismes, tu peux recevoir une liste mise à jour des possibilités de stage dans ta région. Au cours des premières étapes du stage, ces entités se concentrent sur **la certification des compétences** et tentent de trouver une **entreprise** ou un autre **hôte** qui **correspond le mieux**.
- **Hôte :** entreprises, études professionnelles, magasins, coopératives, etc. Toutes les entités dans lesquelles tu peux effectuer le stage. Tu peux recevoir une liste des entreprises accréditées en contactant les organisateurs.

Durée : variable (min. 2 mois, max. 12 mois).

Qualification : une certification et un programme de formation.

Rémunération : le stage parascolaire doit inclure une rémunération minimale de 300 EUR, qui peut augmenter en fonction de la région dans laquelle tu habites.

Pour plus d'informations, rends-toi sur : Centres pour l'emploi, agences pour l'emploi, entités publiques et privées et centres de formation et/ou d'orientation professionnelles, instituts professionnels, associations et organisations à but non lucratif.

- Pendant le stage, **une personne sera désignée pour te guider** pendant les étapes de formation et de travail.
- Un **programme de formation** est élaboré pour établir les **droits et les obligations** respectifs.
- Tu seras formé **directement sur ton lieu de travail**, enrichissant ainsi tes **connaissances**.
- Ce parcours favorise l'**engagement direct avec l'emploi ou le métier**.
- Cela te permet de **t'orienter** vers des **choix de carrières**.

Parcours de formation qui offrent la *Borsa Lavoro*

Qu'est-ce que la borsa lavoro (bourse de travail) ? La *borsa lavoro* est un outil de formation visant à faciliter l'introduction sur le marché du travail, par l'expérience pratique, de groupes dits « vulnérables », en leur offrant une bourse (c'est-à-dire une rémunération) en échange de leur participation. Un *borsista*, ou titulaire de bourse, est payé par l'entité qui offre la bourse de travail (et non par l'entreprise ou l'entité où l'expérience professionnelle est acquise).

Organisateur : la région, la municipalité ou d'autres entités publiques (fondations, associations caritatives, coopératives sociales, etc.).

Durée : variable (min. 2 mois).

Qualification : certification et expérience de travail.

Rémunération : *borsa lavoro* (variable). Il ne s'agit pas d'un salaire, mais d'une reconnaissance de l'engagement des bénéficiaires de la bourse à s'intégrer dans le monde du travail et pour les tâches qu'ils accomplissent.

Pour plus d'informations, rends-toi sur : Centres pour l'emploi, agences pour l'emploi, entités publiques et privées et centres de formation et/ou d'orientation professionnelles, instituts professionnels, associations et organisations à but non lucratif.

- Il s'agit d'un placement professionnel avec **un programme de formation officiel**.
- **Une personne sera désignée et te guidera** pendant la période de formation.
- Ce parcours favorise l'**engagement direct avec l'emploi ou le métier**.

Parcours de formation avec apprentissage

Qu'est-ce qu'un apprentissage : il s'agit d'un contrat de travail caractérisé par un contenu éducatif, qui aide les jeunes âgés de 15 à 29 ans, selon le type d'apprentissage, à entrer sur le marché du travail. L'employeur, outre qu'il verse à l'apprenti une **rémunération** pour le travail effectué, est tenu de lui fournir la **formation nécessaire à l'acquisition de compétences professionnelles appropriées pour le rôle et les tâches qui lui sont assignés**. L'apprenti est tenu de suivre un parcours de formation, qui peut être complété à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Il existe différents types d'apprentissages (de premier, deuxième et troisième niveaux).

L'apprentissage du premier niveau est un contrat de travail qui permet l'intégration des jeunes de 15 à 25 ans dans le marché du travail, par l'acquisition d'un diplôme et de compétences professionnelles. Cela permet d'accomplir la scolarité obligatoire et d'obtenir le diplôme d'enseignement secondaire du second cycle, la qualification/diplôme professionnel, ou le certificat de spécialisation technique supérieure.

Durée : Minimum de 6 mois. Maximum : 3 ans pour la qualification professionnelle ; **4 ans** pour le diplôme professionnel ou pour le diplôme d'enseignement secondaire du second cycle. Pour ceux qui ont déjà la qualification professionnelle et qui souhaitent obtenir le diplôme professionnel ou le certificat de spécialisation technique supérieure, cela peut prendre **1 an**.

Qualification : avec l'apprentissage du premier niveau, tu obtiens la qualification professionnelle/diplôme professionnel, ou le diplôme d'enseignement secondaire du second cycle, ou le certificat de spécialisation technique supérieure (IFTS).

Rémunération : rémunération mensuelle. Pour l'apprentissage de premier niveau, la rémunération est de 2 000 EUR par an pour les mineurs et de 3 000 EUR pour les jeunes de plus de 18 ans.

Pour plus d'informations, contacte : les entreprises qui proposent d'embaucher des apprentis. Tu peux également obtenir des informations auprès des centres pour l'emploi, des agences pour l'emploi, des entités publiques et privées et des centres de formation et/ou d'orientation professionnelles. Demande-leur s'ils disposent d'informations à jour sur les possibilités d'apprentissage dans les entreprises ou autres organismes de leur région.

- Ceci comprend un **contrat écrit**, une **période d'essai** et un PFI ou ***Piano Formativo Individuale*** (plan de formation individuel).
- **À la fin de l'apprentissage**, l'employeur peut décider de poursuivre avec un contrat de travail à durée indéterminée ou de mettre fin au contrat d'apprentissage.

Servizio Civile Universale

Qu'est-ce que le service civil ? C'est la décision volontaire de consacrer quelques mois de ta vie à la défense non armée et non violente du pays, à la paix entre les peuples et à la **promotion des valeurs fondamentales de la République italienne**, en s'engageant dans des actions pour les communautés et pour le territoire. Devenir **bénévole du service civil** est une occasion de **s'épanouir en tant que personne et de recevoir une formation**. C'est pourquoi il peut être utile d'effectuer le service civil universel dans un environnement de travail.

Conditions requises : les candidats doivent posséder un permis de séjour valide en Italie et être âgés de 18 à 28 ans.

Procédure : chaque année, le gouvernement italien publie un ***bando*** **(appel à candidatures) pour sélectionner les volontaires** qui participeront aux programmes de service civil universel (par exemple, en 2022, il a publié un *bando* appelant à plus de 56 000 volontaires). Chaque *bando* présente **différents programmes proposés par différents organismes**.

Si tu es intéressé, tu peux postuler avant la date limite spécifiée dans le *bando* :

1. Rends-toi sur https://www.politichegiovanili.gov.it/servizio-civile/bandi-e-avvisi-di-servizio-civile/ ;
2. Lis le *bando* **attentivement** ;
3. **Choisis le programme qui convient le mieux à tes intérêts et à tes attentes** ;
4. Tu peux soumettre ta candidature à travers la plateforme en ligne **DOL** : www.domandaonline.serviziocivile.it ;
5. Pour te connecter, tu auras besoin d'une identité digitale **SPID** : https://www.spid.gov.it/ ;
6. Si tu es présélectionné, l'entité qui gère le projet t'appellera pour un **entretien de sélection** ;
7. Si tu es sélectionné, tu deviendras un **travailleur bénévole du service civil** et tu signeras un contrat avec le *Dipartimento per le Politiche Giovanili e il Servizio Civile Universale della Presidenza del Consiglio dei Ministri* (Département italien des politiques de la jeunesse et du service civil universel).

Durée : entre 8 et 12 mois, selon le programme. Charge de travail hebdomadaire d'au moins 25 heures ou nombre total d'heures annuelles comprises entre 1 145 heures pour les programmes d'une durée de 12 mois et 765 heures pour les projets d'une durée de 8 mois.

Qualifications : crédits de formation et attestation de participation au service civil.

Rémunération : une rémunération mensuelle est prévue.

Informations supplémentaires : tu trouveras les détails pour répondre à un appel à candidatures afin de participer au service civil universel sur le site du *Dipartimento per le Politiche Giovanili e il Servizio Civile Universale* : https://www.politichegiovanili.gov.it/servizio-civile/cosa-e-il-servizio-civile/

- Dans certains programmes, **la préférence est donnée aux jeunes qui ont le moins d'opportunités**.
- Pour certains programmes, il est possible d'activer une **période de tutorat (pouvant durer jusqu'à trois mois)** afin de faciliter ton immersion dans le milieu du travail.
- **Pour avoir une idée de la façon dont un *bando* est organisé et comment y participer**, rends-toi sur le lien de celui publié en 2024 : https://www.scelgoilserviziocivile.gov.it/leggi-il-bando/il-testo/

Certifications et cours professionnels de courte durée

En plus des options mentionnées ci-dessus, il existe un large éventail de **parcours à court terme qui te permettent de te spécialiser dans des métiers spécifiques**. Les détails concernant ces cours (durée, conditions requises, opportunités d'emploi, etc.) diffèrent considérablement selon le secteur d'emploi en question et le type de qualification ou de certification que tu souhaites obtenir. Les cours de spécialisation sont généralement organisés par des organismes locaux : publics, privés ou provenant du secteur tertiaire.
Par conséquent, il est important d'avoir accès aux opportunités offertes dans la région ou la province où tu résides.

Quelques exemples : il y a ci-dessous trois exemples de métiers et de qualifications qui peuvent être acquises grâce à des certifications professionnelles et des cours de courte durée.

Médiateur linguistique et culturel : Un rôle qui est très demandé est celui de gérer les procédures délicates de **communication et de relations avec les personnes étrangères**, afin de les aider à avoir accès aux informations essentielles aux services publics et privés, et à s'intégrer dans les systèmes d'éducation, de travail, de santé, etc. Lorsque tu deviens un médiateur linguistique et culturel, tu peux travailler dans différents environnements : les établissements de soins, les commissariats de police, les préfectures, les centres pour l'emploi, les écoles, les environnements sociaux et sanitaires et d'autres établissements qui offrent des services à caractère personnel.

Pour plus d'informations : https://www.integrazionemigranti.gov.it/it-it/Dettaglio-approfondimento/id/41/Mediazione-interculturale

Certificat HACCP : HACCP est l'acronyme de Hazard Analysis and Critical Control Points (Analyse des risques et maîtrise des points critiques). Ce certificat est **obligatoire pour les personnes qui ont l'intention de travailler dans l'industrie alimentaire** et qui seront en contact avec les aliments. Si tu veux devenir cuisinier, assistant cuisinier, serveur, ou même vendeur dans le secteur de l'alimentation (etc.), tu devras compléter une formation et obtenir un certificat HACCP, qui attestera de tes connaissances et de tes compétences sur les procédures à suivre pour garantir la **sécurité hygiénique des aliments**.

Pour plus d'informations : https://www.salute.gov.it/portale/temi/p2_6.jsp?id=1225&area=sicurezzaAlimentare&menu=igiene

Operatore Socio-Sanitario (OSS) - personnel médico-social : C'est une personne qui exerce des activités consistant à **fournir des soins et à apporter une aide, aux personnes handicapées ou qui ne sont pas autonomes physiquement et/ou mentalement**, en travaillant avec d'autres OSS. Ainsi, le programme OSS privilégie le bien-être de l'utilisateur du service, son autonomie et son inclusion sociale, dans différents environnements de travail : les hôpitaux, les maisons de retraite, les maisons de soins ainsi que des établissements qui offrent des services médico-sociaux/des services d'aide sociale, tant publics que privés.

Pour plus d'informations : https://www.salute.gov.it/portale/moduliServizi/dettaglioSchedaModuliServizi.jsp?lingua=italiano&label=servizionline&idMat=PROFS&idAmb=RTENC&idSrv=D2.26&flag=P

Qualification pour devenir opérateur informatique : c'est une personne qui a des **compétences informatiques** spécialisées dans les technologies de l'information et de la communication et qui travaille notamment dans l'installation, la configuration et la maintenance de matériels et de logiciels pour les ordinateurs, les téléphones portables, les réseaux, les serveurs, etc. Cette qualification te permet d'accéder à différents environnements de travail, notamment aux services informatiques dans les entreprises, aux établissements publics, aux écoles et aux services d'assistance de l'entreprise.

Pour plus d'informations : https://www.anpal.gov.it/notizie/-/asset_publisher/Yfaaffr5jnf9/content/ict-force-corsi-per-programmatori-web-e-mobile-oriented

... mais il y en a beaucoup d'autres !!!

Renseigne-toi sur les cours professionnels de courte durée offerts par la région ou la province dans laquelle tu résides.

EXEMPLE DE PROJETS SOUTENANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le programme « *PERCORSI 4* » : formation, emploi et intégration des jeunes migrants

Objectif : promouvoir l'assistance aux mineurs étrangers non accompagnés et aux jeunes migrants durant leur passage de l'environnement protégé, dans lequel ils ont été accueillis, à l'indépendance totale et à l'intégration au sein des communautés locales, au moyen de **parcours intégrés pour une intégration sociale et une insertion professionnelle** grâce à **l'orientation et au stage**. Le projet est promu par le ministère du Travail et des Politiques sociales et est actuellement dans sa quatrième phase dans les régions de la Basilicate, de Calabre, de Campanie, des Pouilles et en Sicile.

Durée : 6 mois, prolongeables jusqu'à 12 mois.

Rémunération : **allocation de présence et allocation individuelle**, avec lesquelles tu peux accéder à un ensemble de services pour développer tes compétences, des services d'insertion sociale et professionnelle et une aide à l'autonomie.

Participants au programme d'indemnisation individuelle :

- ***Bénéficiaires :*** pour postuler, tu dois avoir **entre 16 et 24 ans**, être **un mineur étranger non accompagné ou un adulte qui est arrivé en Italie en tant que mineur étranger non accompagné** et **être sans emploi** au moment de la demande.

- ***Organisateurs :*** personnes publiques et privées autorisées à exercer des activités intermédiaires ou agréées pour fournir des services liés à l'emploi.
- ***Hôtes :*** tous les employeurs qui peuvent accueillir des stagiaires.

Informations supplémentaires : si tu souhaites participer au programme « Percorsi 4 », rends-toi sur le site dédié : https://www.lavoro.gov.it/notizie/Pagine/Minori-stranieri-non-accompagnati-al-via-il-progetto-Percorsi-4.aspx

Le projet « *PUOI PLUS* »

Objectifs : la nouvelle intervention « PUOI PLUS »[3] vise à offrir un soutien ciblé, en fonction des besoins des ressortissants de pays tiers, par le biais de programmes d'intégration centrés sur l'orientation, l'éducation et la formation linguistique, ainsi que d'autres formations. Exemple : des cours d'orientation civique et professionnelle.

Les objectifs spécifiques de l'intervention sont :

- la promotion, la gestion et le suivi des parcours de transition vers l'emploi ;
- la qualification du parcours d'insertion par l'assistance et l'accompagnement des opérateurs impliqués, la mise à disposition et le partage de méthodologies et d'outils d'intervention ;
- l'évaluation qualitative et quantitative des parcours de transition, et la promotion et la diffusion des résultats de l'intervention ;

[3] https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2023-12/invito_ad_hoc_puoiplus_fami-signed.pdf

- la promotion d'un rôle plus actif des centres de l'emploi, à la fois pour répondre aux besoins complexes des migrants et pour contribuer au développement de nouveaux réseaux, plus larges, avec des liens publics/privés efficaces et efficients.

Public ciblé : les migrants vulnérables tels que les ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une protection internationale temporaire et spéciale, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés et les anciens mineurs étrangers, les victimes de la traite des êtres humains et/ou de graves exploitations par le travail et/ou de violences de genre.

Informations aux promoteurs : L'intervention sera financée de manière complémentaire par le Fonds Asile migration et intégration (FAMI) et le Programme national d'inclusion et de prévention de la pauvreté 2021-27, pour lequel la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration a été identifiée comme organisme intermédiaire, afin de pouvoir proposer une offre plus large et pluriannuelle de dotations individuelles et de renforcer les parcours d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre du Fonds social européen plus (FSE+) pour 6 200 migrants vulnérables ressortissants de pays tiers. Les ressources de l'AMIF 2021-2027, affectées au financement du projet, s'élèvent à un plafond de 15 000 000 €. Le Directeur général des politiques d'immigration et d'intégration se réserve le droit d'étendre le financement du projet à d'autres sources de financement nationales et/ou provenant de l'UE.

Pour plus d'informations : https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2023-12/invito_ad_hoc_puoiplus_fami-signed.pdf

Ateliers « *Skills4YOUth* »

Objectif : organiser des ateliers d'orientation professionnelle et de développement des compétences non techniques pour les jeunes réfugiés et migrants dans les centres d'accueil et les écoles de rattrapage (CPIA). L'initiative Skills4YOUth est soutenue par l'UNICEF en partenariat avec Junior Achievement Italy, dans le cadre du projet PROTECT[4] en collaboration avec la Commission européenne.

Méthodologie : avec les ateliers Skills4Youth (S4Y), grâce à des **activités de groupe** tu peux réfléchir au **métier que tu aimerais faire**, à tes **compétences et à la formation** dont tu auras besoin pour les développer. Tu peux approfondir tes connaissances sur les **droits des travailleurs** et apprendre à préparer un **curriculum vitae** ou un **entretien d'embauche**.

Lieu et durée : Les ateliers S4Y sont organisés dans les structures d'accueil et dans les CPIA dans toute l'Italie. Chaque atelier dure environ 4 heures.

Qualification : à la fin de chaque atelier, chaque participant reçoit un certificat de participation.

Pour plus d'informations : les ateliers peuvent être activés par le personnel des structures et les CPIA, grâce au matériel mis à disposition par l'UNICEF, notamment **un cours gratuit en ligne** et **un guide du facilitateur** destiné aux éducateurs, opérateurs, soignants et acteurs du système d'accueil. Pour plus d'informations sur Skills4YOUth : https://www.unicef.it/media/skills4youth-valorizzare-le-proprie-competenze-per-orientarsi-nel-mondo-del-lavoro-costruire-il-proprio-futuro/

[4] https://www.unicef.it/media/l-unicef-e-la-commissione-europea-rafforzano-la-collaborazione-a-favore-di-bambini-bambine-e-adolescenti-rifugiati-e-migranti-in-italia-protect-protecting-children-on-the-move/

4. CONSEILS POUR TROUVER UNE FORMATION ET UN EMPLOI

Où trouver des formations professionnelles et des offres d'emploi ?

Voici quelques astuces !

1 Centres de formation professionnelle (Centri di Formazione Professionale, CFP)

- Cours d'éducation et de formation professionnelle (IeFP)
- Cours professionnels de courte durée, gratuits et payants
- Trouve le CFP le plus proche sur le site internet de Scuola in Chiaro
  https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola/

2 Centre d'emploi (CPI)

- Il met en contact les recruteurs et les chercheurs d'emploi
- Avec la Déclaration de disponibilité immédiate au travail (DID), tu déclares que tu es disponible pour travailler
- Information sur les opportunités d'emploi, les stages, les apprentissages et les formations professionnelles
- Aide pour rédiger ton curriculum vitae (CV) et envoyer une candidature
- Les services offerts par le CPI sont gratuits
- Trouve le CPI le plus proche de chez toi sur la page « Chercher un bureau » du ministère du Travail
  https://servizi.lavoro.gov.it/cerca-sportello/

3 Bureau d'information (informagiovani) dans ta municipalité

- Informations sur la formation professionnelle et l'emploi, le bénévolat et les possibilités de loisirs
- Trouve le bureau d'information le plus proche de chez toi en tapant « Cerca Sportello » sur la page du ministère du Travail https://servizi.lavoro.gov.it/cerca-sportello/

4 Site internet de ta région

- Exemple : tape « métier + nom de la région » sur internet. « Emploi Région Toscane »
- Trouve la page dédiée aux offres d'emploi et aux formations professionnelles de courte durée dans la région (certaines sont gratuites !)

Rappelle-toi toujours que ***le personnel de l'établissement d'accueil et ton tuteur peuvent t'aider à choisir l'un des parcours décrits ci-dessus*** *! N'hésite pas à leur faire part de tes préférences et à leur demander conseil.*
Ce guide t'offre des conseils pratiques sur la façon de faire les premiers pas par toi-même, mais le personnel de l'établissement d'accueil et ton tuteur sont tes référents jusqu'à l'âge de 18 ans.

5. EXIGENCES MINIMALES ET DOCUMENTS REQUIS

EXIGENCES MINIMALES : qualités, conditions ou caractéristiques requises avant d'accéder à un parcours de formation. Les exigences varient d'un parcours à l'autre, mais les exigences de base applicables à tous les parcours sont énumérées ci-dessous.

Pour accéder à un parcours de formation et travailler en Italie, tu dois...

1	**Être âgé d'au moins 16 ans***	En Italie, tu dois être âgé d'au moins 16 ans pour commencer à travailler, ce qui signifie que **si tu as moins de 16 ans, tu ne peux pas encore travailler**, mais tu peux poursuivre tes études scolaires et accéder à des programmes de formation.*
2	**Résider légalement en Italie**	Cela signifie que tu as un **permis de séjour en cours de validité** (plus d'informations dans la section consacrée aux documents requis).
3	**Avoir résidé en Italie pendant au moins 2-6 mois**	C'est la période minimale pour : • obtenir le « Licenza Media » • développer une **connaissance suffisante de la langue italienne** • obtenir un **permis de séjour** • Faire une demande de **séjour**
4	**Avoir acquis une connaissance suffisante de la langue italienne**	Ce n'est pas obligatoire... Mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas important ! C'est **essentiel pour tout parcours de formation/emploi**, mais aussi pour ton **inclusion sociale**.

* En Italie, il est également possible d'être employé à partir de l'âge de 15 ans, en cas de mise en œuvre de la formation par le biais d'un contrat d'**apprentissage** (décret législatif 81/2015 art. 43).

5	**Avoir obtenu ta « Licenza Media » (Certificat du collège)**	Parle à ton tuteur ou à un membre du personnel de l'établissement d'accueil pour l'initiation de la procédure d'**auto-certification** pour les années scolaires accomplies et la **reconnaissance des qualifications obtenues dans ton pays d'origine**.
6	**Être inscrit sur *Anagrafe* (registre de l'état civil) et/ ou résider en Italie**	Parle à ton tuteur ou à un membre du personnel de l'établissement d'accueil de l'initiation de la procédure pour deux raisons : **Résidence:** certifie ton adresse ; il peut également s'agir de l'adresse d'une structure d'accueil ; **Anagrafe (registre de l'état civil) :** certifie ta présence sur le territoire Italien. C'est également important aux fins de la citoyenneté.

DOCUMENTS REQUIS : les documents requis varient également, selon le type de parcours choisi. Dans tous les cas, tu trouveras ci-dessous une liste de documents qu'il serait judicieux de commencer à préparer, ou de tenir prêts, avec l'aide de ton tuteur ou d'un membre du personnel de l'établissement d'accueil.

1	**Un permis de séjour en cours de validité**	Si tu n'as pas ces documents, tu peux également utiliser une copie de ta ***Domanda di Protezione Internazionale* (C3)** (Demande de protection internationale) ou une **notification de ton statut par la *Commissione Territoriale***.
2	**Ta carte d'identité**	Tu ne peux demander une carte d'identité **qu'après avoir obtenu un permis de séjour**. Tu dois donner les informations détaillées d'une « **résidence** » : tu peux utiliser l'adresse de l'établissement d'accueil jusqu'à la fin de ton séjour.

3	***Codice Fiscale* (identifiant fiscal)**	Ton tuteur ou un membre du personnel de l'établissement d'accueil peut t'aider à obtenir un **identifiant fiscal** auprès de l'administration fiscale italienne : *Agenzia delle Entrate*. Dans tous les cas, tu peux également utiliser ton **code STP** (STP est l'abréviation de *Straniero Temporaneamente Presente* ou « citoyen étranger temporairement présent »).
4	**Une copie de ton « Licenza Media »**	Ceci est **délivré par l'école** ou l'école de rattrapage ou le CPIA (*Centro Provinciale per l'Istruzione degli Adulti*) que tu as fréquenté en fin de formation.
5	**PIP, PFI ou PEI**	C'est un document utilisé pour **définir les objectifs du parcours de formation que tu suis, en fonction de tes besoins spécifiques**. Le plan est préparé avec ton tuteur ou un membre du personnel de l'établissement d'accueil, de l'école ou CPIA (Centre provincial pour l'éducation des adultes), ou du centre pour l'emploi. Ces acronymes signifient : **PIP** = Plan d'intervention personnalisé **PFI** = Plan de formation individuel **PEI** = Programme éducatif individualisé
6	**Déclaration de disponibilité immédiate (DID) pour le travail**	Tu peux déposer le DID dans un centre pour l'emploi, où tu déclares que tu es sans emploi et **disponible pour un placement professionnel**. Si tu es mineur, ton tuteur ou un membre du personnel de ton établissement d'accueil devra t'accompagner au centre de l'emploi.

Documents que tu dois apporter au centre de l'emploi (CPI)

- Ton **identifiant fiscal**
- Ton ***permesso di soggiorno*** (permis de séjour)
- Notification de la tutelle et **désignation de ton tuteur**
- **L'autorisation de ton tuteur** à t'inscrire au centre d'emploi.
- Le mandataire du tuteur auprès de l'opérateur d'accompagnement

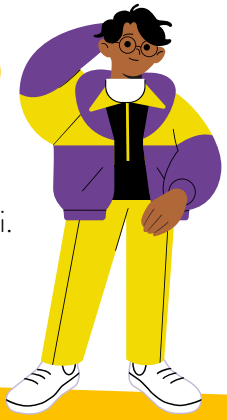

6. OBJECTIF PROFESSIONNEL

Pour une insertion professionnelle réussie, il est important de définir ton objectif professionnel !

Ton objectif professionnel est une combinaison de tes aspirations et ambitions professionnelles... C'est ce que tu veux faire quand tu seras grand ! Il est essentiel de le définir dès le début :

- Cela te permettra de **définir ton parcours vers ton avenir professionnel et personnel** ;
- Il est important pour **organiser un parcours de formation qui vise à atteindre ton objectif** ;
- Il t'aidera à orienter tes décisions afin que tu puisses **trouver l'emploi le plus adapté à ton profil et à tes intérêts** !

Pour définir tes objectifs professionnels, **il ne suffit pas de réfléchir à ce que tu aimerais faire**...

Il est important de **découvrir ce que le marché du travail offre** et les secteurs où la demande d'emploi est la plus élevée. Tu pourras alors également réfléchir **aux compétences dont tu as besoin** pour l'emploi de tes rêves !

À ton tour maintenant !
Tu trouveras ci-dessous une activité reprise de l'UNICEF et du parcours « UPSHIFT » de JA Italia. Essaye de répondre aux questions et réfléchis/pense à ton objectif professionnel.

Personal Planner

1. QUI ES-TU ?

Qu'est-ce que tu aimes faire ? Dans quel domaine es-tu doué ?

Qu'est-ce que les autres aiment chez toi ?

2. QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS ?

Dans quel environnement professionnel aimerais-tu travailler ?

Quel rôle aimerais-tu avoir ?

3. COMMENT Y ARRIVER ?

Quel type d'école ou de programme de formation est nécessaire pour obtenir cet emploi ? Un diplôme ? Un diplôme universitaire ? Un certificat de programme de formation spécifique ?

Connais-tu quelqu'un qui travaille dans ce secteur d'emploi ? Si oui, écris son nom. Sinon, essaie d'imaginer comment tu peux entrer en contact avec quelqu'un qui y travaille. Que leur demanderais-tu ?

Quelles compétences dois-tu acquérir pour faire ce travail ?

7. ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Pour t'aider à choisir un objectif professionnel, pense à tes caractéristiques et compétences personnelles.

Les compétences sont toutes caractéristiques personnelles qui sont pertinentes lors du choix et de la recherche du parcours de formation le plus approprié pour toi :

- **Toutes les choses que tu peux faire**, tes capacités et aptitudes ;
- Les **activités auxquelles tu as participé**, tes **expériences personnelles** ;
- Tes **intérêts et passions** !

Les compétences peuvent être classées de différentes manières. Voici un exemple des principaux types de compétences :

COMPÉTENCES FONCTIONNELLES

Compétences fondamentales

Il s'agit des compétences de base, essentielles pour l'alphabétisation individuelle :

- Écriture
- Lecture
- Calcul

COMPÉTENCES TECHNIQUES

Compétences techniques

Ces compétences dépendent de ta formation scolaire et des aptitudes associées à des emplois spécifiques :

- Connaissances théoriques (par exemple en économie, finances...)
- Cuisine
- Plomberie
- Langues étrangères
- Utilisation de machines particulières...

COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Compétences numériques

Compétences liées aux technologies de la société de l'information :

- Utilisation d'ordinateurs personnels
- Création de contenu numérique
- Développement de logiciels
- Utilisation des réseaux sociaux
- Recherche d'informations en ligne…

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Compétences non techniques

Également connues sous le nom de compétences du 21e siècle ou compétences de la vie, il s'agit des compétences socio-émotionnelles qui s'appliquent dans n'importe quel domaine de travail :

- Travail d'équipe
- Résolution de problèmes
- Prise de décision
- Communication
- Faire preuve d'initiative
- Créativité et innovation
- Pensée critique
- Gestion du stress
- Empathie…

Il est important d'évaluer tes compétences afin de définir un objectif professionnel et de choisir un parcours de formation.

L'évaluation de tes compétences te permet de **prendre conscience de ce que tu peux et ne peux pas (encore) faire**, ainsi que de tes capacités et aptitudes. C'est important pour :

- Valider toutes tes **compétences préexistantes** (celles que tu as déjà) ;
- Reconnaître **ce que tu fais le mieux** ;
- Identifier les **compétences que tu dois améliorer**.

N'oublie pas qu'entreprendre une **évaluation réaliste** signifie aborder la tâche d'une manière critique. Pense à tes compétences en tenant compte qu'elles ont à la fois des aspects positifs et négatifs.

À ton tour maintenant !

Tu trouveras ci-dessous une activité reprise de l'UNICEF et du parcours de JA Italia « Crescere Che Impresa ! Par UPSHIFT ». Essaye de répondre à ces 10 questions... Ton profil professionnel personnalisé sera créé sur la base de tes réponses.

Quelle est ta couleur ?

Ce test t'aidera à mieux te connaître.

1. **Comment prends-tu des décisions ?**
   - **A.** Je prends des décisions rapides et je fais confiance à mon premier choix
   - **B.** Je réfléchis beaucoup et je suis extrêmement indécis(e)
   - **C.** Je me demande ce que les autres peuvent penser de mon choix
   - **D.** Je le prends au sérieux et j'essaie de prendre la meilleure décision possible

2. **Quelle est la meilleure manière pour tes amis de te montrer leur affection ?**
   - **A.** S'amuser et jouer avec moi
   - **B.** Me permettre de dire ce que je pense et d'être moi-même
   - **C.** Passer du temps ensemble à faire n'importe quoi
   - **D.** Tenir parole et ne jamais rompre leurs promesses

3. **Comment te comportes-tu lorsque tu es avec tes amis ?**
   - **A.** J'apporte passion, bonheur et amusement
   - **B.** Je suis honnête et je donne des conseils
   - **C.** Je fais attention à eux et je m'en occupe
   - **D.** Je planifie et organise nos sorties

4. **Qu'est-ce que tu préfères ?**
   - **A.** M'amuser et vivre sans inquiétudes
   - **B.** Toujours dire et faire ce en quoi je crois
   - **C.** Créer harmonie et unité au sein du groupe
   - **D.** Être quelqu'un de responsable, fiable et serviable pour les autres

5. **Comment te décrirais-tu ?**
   - **A.** Courageux/courageuse
   - **B.** Attentionné(e)
   - **C.** Sensible
   - **D.** Organisé(e)

6. **Comment tes amis qui te connaissent le mieux te décriraient-ils ?**
   - **A.** Compétitif/compétitive
   - **B.** Réservé(e)
   - **C.** Amical(e)
   - **D.** Ordonné(e)

7. **Que fais-tu quand tu te sens triste et maussade ?**
   - **A.** Je deviens impoli(e) et explosif/explosive
   - **B.** Je me referme sur moi-même et je me tais
   - **C.** J'ai besoin de parler aux personnes qui me sont proches
   - **D.** J'essaye de comprendre pourquoi je suis triste et je cherche une façon d'y remédier

8. **Quand te sens-tu content(e) de toi-même ?**
   - **A.** Quand je réussis à faire des choses compliquées
   - **B.** Quand je résous un problème
   - **C.** Quand j'aide les autres
   - **D.** Quand on me fait des compliments

9. Quand tu fais quelque chose de mal, c'est parce que tu es :

A. Impoli(e)
B. Arrogant(e)
C. Quelqu'un qui a tendance à céder sous la pression des autres
D. Une brute

10. Que diraient de toi les personnes qui t'apprécient ?

A. Je suis une personne sympa, intelligente et gentille
B. Je suis attentionné(e), j'aime aider à résoudre les problèmes et je propose de bonnes solutions
C. Je suis sympa, je m'entends bien avec tout le monde et je suis disponible pour les autres
D. Je suis organisé(e), préparé(e) et mes tâches sont faites avec précision

Maintenant, regarde les lettres situées à côté de tes réponses. Quelle lettre revient le plus ?

A > JAUNE
Personne passionnée : Enthousiaste, capable de communiquer, stimulante, intuitive

B > BLEU
Personne rationnelle : Précise et méthodique, compétente, capable de se maîtriser, calme et réfléchie

C > VERT
Personne diplomate : À l'écoute, calme et paisible, qui apporte son soutien, qui projette l'harmonie et la confiance

D > ROUGE
Personne ambitieuse : Orientée vers l'action, focalisée sur les résultats, déterminée, capable de prendre des décisions rapidement

8. RÉPONDRE À UNE OFFRE D'EMPLOI

LE CURRICULUM VITAE (CV) : c'est un document qui résume des informations te concernant et qui est utilisé pour postuler à une offre d'emploi. Ton CV contient les études que tu as faites, tes qualifications, toute expérience professionnelle acquise, les langues que tu parles…

Mais ce n'est pas tout ! Ce document donne aussi quelques informations sur qui tu es, tes objectifs professionnels, tes compétences, ta façon de travailler (si par exemple tu aimes travailler en équipe ou si tu préfères travailler de façon indépendante), mais aussi tes intérêts quotidiens et tes loisirs, si tu fais du bénévolat…

En résumé, le CV c'est comme une carte de visite qui te permet de te présenter à un potentiel employeur !

Quand tu postules à une offre d'emploi, le service des ressources humaines utilisera ton CV pour décider si ton profil correspond ou non à l'emploi en question. Par conséquent, le CV est normalement la première source d'information pour décider de poursuivre l'examen de ta candidature, par exemple, au moyen d'un entretien.

Même pour participer à des formations dispensées par une institution ou un centre de formation, il faut souvent présenter un CV. Après avoir participé à la formation, il est important d'inclure toutes tes compétences, qualités et expériences dans ce document.

europass

Tu peux utiliser différents formats pour ton CV. L'un des plus souvent demandés est le format européen : EUROPASS. Pour commencer à créer ton CV EUROPASS en ligne rends-toi à l'adresse suivante : https://europa.eu/europass/it et clique sur « Crea un CV ».

À la fin de ce manuel, tu trouveras un exemple de CV au format EUROPASS (voir Annexe 1). Dans cet exemple, ***tu trouveras des instructions et des astuces en rouge****, qui t'aideront à remplir le tien.*
Cependant, voici quelques conseils généraux.

Quelques conseils...

Longueur : maximum 1 à 2 pages. Les personnes qui lisent les CV n'ont souvent pas beaucoup de temps : mieux vaut être clair et concis !

Objectif professionnel : au début du CV, rédige une courte phrase indiquant l'objectif professionnel que tu souhaites atteindre (voir le Chapitre 5 de ce manuel). Il peut s'agir de ton objectif à court ou à long terme. Ce n'est pas une obligation, mais la personne qui le lira réalisera que tu as pris le temps d'y réfléchir et que tu as des objectifs précis.

Exemple :
Passionné de cuisine, j'aimerais développer l'expérience et les compétences nécessaires pour devenir un chef de renommée internationale.

Si tu n'es pas complètement clair par rapport à ton objectif professionnel, pas de souci. Tu peux alors décrire ta personnalité ou l'environnement dans lequel tu aimerais travailler.

Voici deux exemples :

1. *J'aimerais travailler au sein d'une équipe dynamique et multiculturelle. Le contact avec des personnalités différentes m'aidera à trouver la carrière qui me convient le mieux et à m'épanouir, non seulement sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan humain.*
2. *Je suis une personne créative et j'ai besoin d'exprimer mes idées ! J'aimerais pouvoir travailler pour une entreprise qui considère la diversité comme une force et qui soit réceptive aux idées innovantes.*

Compétences : Essaie de mettre l'accent sur tes compétences, même si tu n'as pas beaucoup d'expérience professionnelle. Si tu y réfléchis, il y a beaucoup de compétences que tu possèdes et que tu considères comme acquises ! Par exemple, le fait que tu sois issu de l'immigration, le fait que tu saches parler plusieurs langues et que tu connaisses de nombreuses cultures est une source de compétences multiples :

- Résilience
- Flexibilité
- Empathie
- Adaptabilité
- Indépendance
- Compétences en médiation

Dernières vérifications : pour t'assurer que tout est clair, fais relire ton CV par une tierce personne (ton tuteur, un membre du personnel de ton centre d'accueil, un ami.

La lettre de motivation :

parfois, en plus de ton CV, on peut te demander de joindre une lettre de motivation. La lettre de motivation explique à l'employeur pourquoi il devrait te choisir toi parmi tous les candidats. C'est pour cette raison qu'il est important de rédiger clairement les motivations, les objectifs et les qualités qui font de toi la personne idéale pour le poste.

L'entretien :

si ta candidature est retenue, tu seras convoqué à un entretien d'embauche. Il s'agit d'un entretien durant lequel tu parleras de tes compétences et de tes motivations avec ton employeur potentiel.

La période d'essai :

certaines entreprises peuvent te demander de faire une période d'essai ou de stage avant de confirmer ton embauche et te faire signer un contrat de travail. Au cours de cette période initiale, il est important que tu démontres toutes tes qualités pour réussir l'épreuve. Essaie d'être en constante coopération avec tes nouveaux collègues, pose-leur des questions, démontre que tu es motivé et que l'on peut compter sur toi.

9. LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Tous les travailleurs ont des droits et des responsabilités. Les travailleurs étrangers ont les mêmes droits que les citoyens italiens en matière de droit du travail.

Veuillez noter que certains de ces droits (tels que les congés, la maladie et les accidents) peuvent varier en fonction du type de contrat entre l'employé et l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Tu as le droit de recevoir un salaire « **en accord avec la quantité et la qualité de ton travail** et dans tous les cas suffisant pour assurer une existence libre et décente » (article 36 de la Constitution).

Veuillez noter que pour un travail égal, les mineurs doivent se voir garantir la même rémunération que celle des adultes (Article 37 de la Constitution).

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'employeur doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour **protéger ta santé et ton intégrité psychophysique** » et se conformer à la réglementation en matière de sécurité au travail (article 2087 du Code civil).

Veuillez noter que les mineurs ne doivent pas se livrer à des activités qui nuisent à leur développement psychophysique (par exemple, boire de l'alcool et utiliser des équipements lourds ou des substances nocives). Les mineurs ne doivent pas porter de lourdes charges pendant plus de 4 heures consécutives par jour.

HEURES DE TRAVAIL

Le temps de travail officiel est de **40 heures par semaine**. Les heures travaillées en plus sont considérées comme **heures supplémentaires** et sont **payées plus cher**. En tout cas, l'horaire hebdomadaire **ne peut jamais dépasser 48 heures** (l. 196/1997).

Veuillez noter que les mineurs ne doivent pas travailler plus de 40 heures par semaine, ne doivent pas faire des heures supplémentaires ni travailler de nuit.

REPOS HEBDOMADAIRE

Tu as droit à **une journée de repos par semaine**, généralement le dimanche (article 2109 du Code civil).

Veuillez noter que les mineurs ont droit à au moins deux jours de repos par semaine, de préférence consécutifs et incluant le dimanche.

CONGÉS, MALADIES ET ACCIDENTS

Tu as droit à **au moins 4 semaines de congés payés par an** (article 2109 du Code civil) ainsi qu'à des jours d'arrêts **maladie** rémunérés. En cas d'**accident**, l'employeur paie les quatre premiers jours et l'INAIL paie les jours suivants (article 2110 du Code civil).

DROITS SYNDICAUX

Tu as le droit d'adhérer à une **organisation syndicale** pour la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Le syndicat te représente en défendant tes intérêts au travail.

GRÈVE

Tu as le droit de grève, ce qui est l'**abstention collective du travail**. Cela implique de ne pas se rendre au travail afin de manifester et de faire prendre conscience des conditions de travail et des intérêts des travailleurs. Les heures de grève ne sont pas payées (l. 146/1990).

ÉTUDES ET TRAVAIL

Si tu étudies et travailles à la fois, tu as droit à des horaires de travail compatibles avec les cours et les préparations d'examens (l. 300/1970).

MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Si tu es enceinte, tu ne pourras pas être renvoyée **à compter du début de ta grossesse et jusqu'à un an après la naissance de l'enfant**. Tu as droit à un **congé maternité** (une période rémunérée et obligatoire d'absence de ton poste de travail). Les parents ont droit à une **période optionnelle d'absence pour garde d'enfant**.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les femmes bénéficient des mêmes droits que les travailleurs et **aucune forme de discrimination fondée sur le genre** n'est autorisée (article 37 de la Constitution).

10. LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL SANS CONTRAT

Attention au travail sans contrat !!!

Il est parfois aussi appelé travail **non déclaré**, clandestin ou irrégulier. Il s'agit d'un emploi sans contrat pour lequel l'employeur n'a pas communiqué ton emploi au *Centro per l'impiego* (Centre pour l'emploi). Le travail non déclaré n'offre aucune garantie en matière de sécurité sociale ou d'assurance.

➔ Cela veut dire que **si tu travailles de façon illégale, les droits que tu viens de lire ne te seront pas garantis** !

➔ Cela veut dire que le travail non déclaré est **souvent synonyme d'exploitation, de violation des droits** et parfois même de **danger pour soi-même**.

Puisqu'il s'agit d'**emploi illégal**, des sanctions sont infligées à l'employeur.

!!! Si tu penses être dans un cycle d'emploi illégal et que tu veux en sortir (ou si tu connais quelqu'un d'autre dans cette situation), parles-en à quelqu'un de confiance et prends contact avec les associations de défense des travailleurs.

Pour signaler le travail non déclaré ou l'exploitation du travail, tu peux te rendre dans différents bureaux, tu peux, par exemple, rechercher l'agence la plus proche parmi les organismes suivants :

- **Ispettorato del Lavoro** (Inspection du travail) **:** https://www.ispettorato.gov.it/
- **La Guardia di Finanza:** https://www.gdf.gov.it/
- **Un syndicat :** par exemple, CGIL (*Confédération générale italienne du travail*), CISL (*Confédération italienne des syndicats de travailleurs*), UIL (*Union italienne du travail*) et UGL (*Union générale du travail*).

11. LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA NON-DISCRIMINATION

Personne ne peut te traiter différemment parce que tu viens d'un autre pays, que ce soit au travail ou dans ta vie quotidienne.

En Italie, **toute forme de discrimination en matière d'emploi est interdite** : que ce soit en fonction de l'âge, la nationalité, la religion, la langue, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, les opinions politiques ou personnelles, l'appartenance à une minorité ethnique, les conditions sociales ou économiques, l'appartenance ou non à un syndicat, etc.

Il y a de nombreuses choses que tu peux faire si tu es victime ou témoin de discrimination. Avant toute chose, **tu peux porter l'affaire devant les tribunaux ou contacter les associations qui défendent tes droits**.

Tu trouveras ci-dessous d'autres sources d'information et d'autres entités que tu peux contacter.

En Italie, il existe diverses organisations nationales qui protègent les gens contre les formes de discrimination, et des numéros gratuits à contacter en cas de besoin.

UNAR – L'office italien de lutte contre la discrimination raciale, l'Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali : www.unar.it

C'est le département désigné par l'État pour assurer le droit à l'égalité de traitement et l'éradication de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

800.90.10.10

Numéro de lutte contre la violence et le harcèlement : www.1522.eu

Il s'agit d'un service gratuit disponible 24 heures sur 24 mettant à disposition des opérateurs spécialisés qui traitent les demandes d'aide et de soutien venant de victimes de violence et de harcèlement.

1522

Telefono Azzurro : www.azzurro.it

Cette organisation fait la promotion des droits des enfants et des adolescents et les protège contre les abus et la violence susceptibles de nuire à leur bien-être et à leur développement.

1.96.96

L'Autorité garante de l'enfance et de l'adolescence, Autorità garante dell'infanzia e dell'adolescenza : www.garanteinfanzia.org

Cette organisation a pour mission de promouvoir et vérifier la pleine mise en œuvre des droits des enfants prévus par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989 en Italie.

As-tu besoin de parler à un expert ? Contacte HERE4U !

Here4U offre des conseils **juridiques et psychosociaux** aux mineurs étrangers non accompagnés et aux jeunes migrants et réfugiés. Il est géré par l'UNICEF via la **plateforme *U-Report on the Move*** en collaboration avec l'ARCI.

- C'est un **service multilingue en ligne**
- Il est disponible **du lundi au vendredi de 9 h à 18 h**
- Envoie simplement un **message Facebook Messenger, WhatsApp, Telegram à la page** U-Report On The Move

C'est un **espace d'écoute** sûr où tu peux **partager tes difficultés et tes pensées et demander de l'aide**. Une équipe d'experts juridiques et psychosociaux t'aidera en t'apportant un soutien personnalisé en fonction de tes besoins, avec l'aide de médiateurs linguistiques et culturels.

U-Report On The Move: https://onthemove.ureport.in/join/

12. SITES INTERNET POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ***Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali*** (ministère du Travail et des Politiques sociales) : http://www.lavoro.gov.it/
- ***Clic Lavoro***, un site web soutenu par le *Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali* où tu trouveras des actualités et des informations utiles sur le travail et les formations : https://www.cliclavoro.gov.it/
- ***Scuola in Chiaro***, le site web du ministère de l'Éducation, te permet de rechercher les écoles les plus proches de chez toi, y compris les CPIA et les *Centri di Formazione Professionale* (centres de formation professionnelle) : https://cercalatuascuola.istruzione.it/cercalatuascuola/
- **Liste des bourses universitaires pour les bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire sur le site du ministère du Travail et des Politiques sociales** : https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/Dettaglio-approfondimento/id/36/Borse-di-studio-universitarie-per-beneficiari-di-protezione-internazionale-o-temporanea
- ***Cerca sportello* sur le site du ministère du Travail et des Politiques sociales** : https://servizi.lavoro.gov.it/cerca-sportello/
- **Informagiovani + le nom de la ville où tu résides** : sur le site Informagiovani de ta ville, tu peux trouver des informations sur les formations, les bénévolats, les possibilités d'emploi et les activités de loisirs dans ta région
- **Le portail *Integrazione Migranti***: https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/

- **Excelsior**, un système d'information pour l'emploi et l'information, mis à disposition par l'Union italienne des chambres de commerce et l'ANPAL. Tu trouveras ici des données à jour sur les professions les plus en demande et les industries qui rencontrent le plus de difficultés à trouver du personnel : https://excelsior.unioncamere.net/

- **INAIL**, *Istituto Nazionale Assicurazione Infortuni sul Lavoro* (Institut italien d'assurance contre les accidents du travail) : www.inail.it

- **INPS**, *Istituto Nazionale Previdenza Sociale* (Institut italien de la sécurité sociale). Partir de la page d'accueil « Home » ➔ « Categorie di Utenza » (Catégories d'utilisateurs) ➔ « Lavoratori migranti » (Travailleurs migrants). Tu peux trouver des informations sur tes droits, la sécurité sociale et l'assurance : www.inps.it

- **Ispettorato del Lavoro** (Inspection du travail) : https://www.ispettorato.gov.it/

- **Juma Map**, une cartographie nationale des services pour les demandeurs d'asile et les titulaires de protection internationale, disponible en 15 langues : https://www.jumamap.it/

- **U-Report on the Move**: un outil de messagerie anonyme et gratuit (sur Facebook, Instagram et Telegram) qui offre des informations multilingues sur les services utiles pour les mineurs étrangers non accompagnés et les jeunes migrants et réfugiés en Italie. Il te permet d'exprimer ton opinion par le biais de sondages et de participer à des événements et des activités socio-récréatives : https://onthemove.ureport.in/

ANNEXE 1
CURRICULUM VITAE « EUROPASS »

Comment remplir le curriculum vitae Europass

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Concentre-toi sur les postes qui apportent une valeur ajoutée à ta candidature.
- Insère des champs séparés pour chaque rôle. Commence par le plus récent.
- Si tu as peu d'expérience professionnelle :
- Commence par énumérer tes études et tes formations professionnelles ;
- Mentionne les travaux bénévoles ou les stages (rémunérés ou non) qui justifient ton expérience professionnelle.
- Si tu n'as pas d'expérience professionnelle spécifique relative au poste pour lequel tu postules, mets en avant les compétences que tu as acquises dans d'autres domaines et qui sont pertinentes pour ce poste. Par exemple, si tu postules à un poste de direction, mais que tu n'as jamais travaillé en tant que tel, souligne que ton poste précédent comportait des responsabilités importantes et des fonctions décisionnelles (délégation, coordination, formation du personnel, etc.).

Insère les dates (de - à) Exemple : Septembre 2007 - Présent	Insère la profession ou le poste occupé Exemples : Technicien d'entretien/réceptionniste/entraîneur bénévole de hockey sur glace Insère le nom et le lieu de l'employeur (si nécessaire, ajoute l'adresse complète et le site web) Exemple : Alma Mater Studiorum, Via Zamboni 37, 40126 Bologne

N'indique le numéro de téléphone, de fax, l'adresse électronique ou le site web que si nécessaire.
Tel.: +39 339 372 5000 - Email: info@almamater.com - http://www.almamater.com

Insère les principales tâches et fonctions
Exemples :
- Maintenance informatique
- Relations avec les fournisseurs
- Entraîner une équipe junior de hockey sur glace (10 heures/semaine)

Si nécessaire, quantifie tes responsabilités (pourcentage du temps de travail, durée des tâches individuelles, etc.).
Industrie ou secteur : Insère le type d'entreprise ou de secteur
N'utilise cet espace que si nécessaire .
Exemples :
Entreprise ou secteur : Transports et logistique/audit/ fabricant de pièces automobiles

ÉDUCATION ET FORMATION

Insère les dates (de - à)
Exemple :
Septembre 2004 - juin 2007

Insère des entrées séparées pour chaque formation.
Commence par les plus récentes.
Insère les dates (de - à). Insère les qualifications obtenues
Certification d'opérateur professionnel : Boulanger
Évite l'utilisation exclusive d'acronymes (AQOP).
Insère le nom et le lieu de l'établissement d'enseignement ou de formation (si pertinent, le pays également)
Exemples :
Centro di Formazione Professionale Guglielmo Marconi, Bologne

Insère la liste des principales matières étudiées ou compétences acquises.
Exemples :
Général
- Anglais, Gallois, Mathématiques, Espagnol
- Éducation physique

Professionnel
- Techniques professionnelles (pain standard, pain raffiné,

fabrication de gâteaux et de desserts)
- Sciences et technologies alimentaires appliquées (microbiologie, biochimie, hygiène)
- Technologie professionnelle (principes de base, hygiène et sécurité)
- Connaissance du secteur et de son contexte financier, juridique et social.

Mets l'accent sur les compétences professionnelles qui constitueraient un atout pour l'entreprise si tu étais embauché

COMPÉTENCES PERSONNELLES

Supprime tous les champs vides.

Langue(s) maternelle(s). Insère ta ou tes langue(s) maternelle(s)

Exemple :

Langue(s) maternelle(s)

Italien

N'exagère pas ton niveau qui sera testé lors de l'entretien !

Autre(s) langue(s)

COMPRÉHENSION – EXPRESSION ORALE – EXPRESSION ÉCRITE

Écoute – Lecture – Interaction – Expression orale

Insère la langue

Exemple :

Anglais

Exemple :

C1

Exemple :

B2

Insère les certificats de langue obtenus. Indique le niveau, s'il est connu.

Exemple :

Certificado de Español : Lengua y Uso

Niveaux : A1/2 : Débutant – B1/2 Intermédiaire – C1/2 Avancé

Cadre européen commun de référence pour les langues

Lorsque tu décris tes compétences personnelles :

- Utilise des mots clairs, simples et un langage direct.
- Évite d'utiliser le jargon et les clichés (par exemple : j'ai l'esprit d'équipe) sans fournir le contexte dans lequel cela peut s'appliquer à une compétence ou une réalisation.
- Sois concis : prends le temps de réfléchir aux compétences qui sont pertinentes pour le poste auquel tu postules
- Précise comment tu as obtenu tes compétences (par le biais d'une formation, d'un travail, de séminaires, de bénévolat ou d'activités réalisées pendant ton temps libre, etc.).

Compétences en communication

Insère ici tes compétences en matière de communication. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.

Exemples :

- bonnes compétences en matière de communication acquises lors de mon expérience en tant que chef des ventes
- excellentes compétences interpersonnelles avec les enfants, acquises lors de mon expérience de bénévolat en tant que coach de hockey sur glace

---

Compétences en matière de gestion et d'organisation

Insère ici tes compétences en matière de gestion et d'organisation. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.

Exemples :

- leadership (actuellement responsable d'une équipe de 10 personnes)
- bonnes compétences organisationnelles, acquises lors de mon expérience en tant que secrétaire de la Société d'histoire. Responsable de la programmation des conférenciers et de la promotion des événements
- bonnes compétences en matière d'animation d'équipe, acquises au cours de mon expérience de bénévole en tant qu'entraîneur de hockey sur glace

Compétences professionnelles

Insère ici tes compétences professionnelles qui n'ont pas été indiquées ailleurs. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.

Exemples :

- bonne maîtrise des processus de contrôle de la qualité (actuellement responsable du contrôle de la qualité)
- compétences en matière de mentorat (en tant qu'infirmière confirmée, j'étais responsable de la formation et de l'organisation des nouveaux membres du personnel infirmier)

Compétences informatiques

AUTO-ÉVALUATION

Traitement des données
Exemple :
Niveau élémentaire

Communication
Exemple :
Niveau intermédiaire

Création de contenu
Exemple :
Niveau intermédiaire

Sécurité
Exemple :
Niveau avancé

Résolution de problèmes
Exemple :
Niveau avancé

Niveaux : Niveau élémentaire – niveau intermédiaire – niveau avancé
Compétences informatiques – Feuille d'auto-évaluation

Insère le nom de ton certificat TIC.
Exemple :
Statut du certificat : Suite Office – niveau intermédiaire

Insère ici toute autre compétence informatique. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.

Exemples :

- bonne maîtrise de la suite bureautique (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation)
- bonne maîtrise des logiciels de traitement d'images numériques en tant que photographe amateur

Autres compétences

Insère ici toute autre compétence pertinente. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.
Ne remplis ce champ que si les compétences décrites apportent une valeur ajoutée à ta candidature et ne sont mentionnées nulle part ailleurs. Indique le contexte dans lequel elles ont été acquises.
Exemple :

- premiers secours : certificat de premiers secours dans le cadre de ma formation de plongée sous-marine

Les intérêts personnels tels que la lecture, la marche, le cinéma, etc. n'apportent aucune valeur ajoutée. En revanche, donner des exemples d'activités auxquelles tu as participé peut être un outil utile, par exemple pour montrer que tu es une personne proactive et sociale qui aime aider les autres :

- lecture : lecteur passionné, j'aide de jeunes étudiants à lire deux fois par semaine
- alpinisme : grimpeur expert, membre actif d'un club d'escalade local

Permis de conduire

Indique ici la catégorie du permis de conduire détenue.
Exemples :
B

ANNEXE 2
À TON TOUR MAINTENANT !

Complète ce questionnaire pour savoir ce que tu as appris avec ce manuel. Tu trouveras les bonnes réponses à la fin.

QUESTIONS	RÉPONSES
1. Pourquoi l'orientation professionnelle est-elle utile ? *Sélectionne une ou plusieurs réponses.*	☐ a. Elle m'aide à évaluer mes connaissances et à acquérir de nouvelles compétences qui m'aideront à trouver un emploi ☐ b. Elle n'est pas nécessaire si je sais déjà quel travail j'aimerais faire ☐ c. Elle me guide dans les différents parcours de formation qui peuvent m'aider à accéder au monde du travail ☐ d. Elle m'aide à choisir un objectif professionnel et à comprendre comment je peux l'atteindre
2. En Italie, l'éducation est un droit, mais aussi un devoir.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux
3. Quel est l'âge minimum légal pour commencer à travailler en Italie ?	☐ a. 14 ans ☐ b. 15 ans ☐ c. 16 ans ☐ d. 18 ans
4. Si tu choisis de suivre trois ans *d'Istruzione e Formazione Professionale* ou IeFP (parcours d'enseignement et de formation professionnels), quelle qualification obtiendras-tu ?	☐ a. *Qualifica professionale* ☐ b. *Diploma professionale*
5. Un stage est dit « *parascolaire* » lorsqu'il a lieu après la fin d'un cursus d'études.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux
6. Lorsque tu obtiens une *borsa lavoro* (« bourse de travail »), tu as accès à une expérience professionnelle et tu es rémunéré :	☐ a. Par l'entreprise ☐ b. Par l'organisateur (la Région, la Province, la Municipalité, etc.)

7.	Un stage est un contrat de travail caractérisé par l'accent mis sur la formation.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux
8.	Quelles sont les conditions à remplir pour faire une demande de service civil ? *Sélectionne une ou plusieurs réponses.*	☐ a. Seuls les citoyens italiens peuvent postuler ☐ b. J'ai besoin d'un permis de séjour en cours de validité ☐ c. Je ne dois pas avoir de casier judiciaire ☐ d. Je dois avoir entre 16 et 22 ans ☐ e. Je dois avoir entre 18 et 28 ans
9.	Qu'est-ce qu'un *attestato di* HACCP (certificat HACCP) ?	☐ a. Un certificat obligatoire pour toute personne souhaitant devenir médiateur culturel ☐ b. Un certificat obligatoire pour toute personne qui souhaite travailler dans le secteur alimentaire
10.	Qu'est-ce qu'un OSS ?	☐ a. Un prestataire de services médico-sociaux qui offre des soins et une assistance aux personnes qui ne sont pas en mesure de vivre de manière indépendante ☐ b. Un opérateur du système de réception
11.	Pour entrer dans le monde du travail en Italie, il est indispensable de bien parler l'italien.	☐ a. Vrai, c'est une exigence ☐ b. Faux. Ce n'est pas une obligation, mais c'est très important
12.	À quoi sert la *Dichiarazione di Immediata Disponibilità al lavoro* ou DID (Déclaration de disponibilité immédiate pour le travail) ?	☐ a. C'est une façon de dire que je cherche du travail et que je suis disponible immédiatement ☐ b. Elle est nécessaire pour obtenir une *Licenza Media* (Certificat du collège) ☐ c. Elle est nécessaire pour obtenir un identifiant fiscal
13.	Le *Piano Educativo Individualizzato* ou PEI (plan d'éducation individualisé) est un document utilisé pour fixer les objectifs du parcours de formation que tu suis, en fonction de tes besoins spécifiques.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux

14. Que sont les compétences transversales ?	☐ a. Les compétences de base telles que la lecture et l'écriture ☐ b. Les compétences techniques spécifiques à certains métiers ☐ c. Les compétences et aptitudes sociales et émotionnelles utiles dans tous les domaines de travail
15. Pourquoi l'évaluation des compétences est-elle importante ?	☐ a. Elle me permet d'évaluer ce que je sais déjà ☐ b. Elle m'aide à comprendre quelles sont les compétences que je dois acquérir ou améliorer ☐ c. Les deux réponses sont correctes
16. Si tu participes à une grève du travail, ton employeur peut te licencier.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux
17. Peux-tu travailler et étudier en même temps ?	☐ a. Non, dès que tu commences à travailler, tu ne peux plus étudier ☐ b. Oui, tout travailleur qui étudie a droit à des horaires compatibles avec ses cours et ses examens
18. En Italie, toute forme de discrimination au travail est illégale, et les victimes de discrimination peuvent porter leur affaire devant les tribunaux.	☐ a. Vrai ☐ b. Faux

Et maintenant, nous avons une dernière question pour toi !

Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure ce manuel a-t-il été utile pour ton orientation professionnelle ?

1	2	3	4	5

LES BONNES RÉPONSES	
1.	a. - c. - d.
2.	a.
3.	c.
4.	a.
5.	a.
6.	b.
7.	a.
8.	b. - c. - e.
9.	b.
10.	a.
11.	b.
12.	a.
13.	a.
14.	c.
15.	c.
16.	b.
17.	b.
18.	a.

NOTES

unicef
per ogni bambino

Finanziato dall'Unione Europea

UNICEF Europe and Central Asia
Regional Office - Italy Outpost
Via Palestro 68, 00185 Rome Italy
Telephone: +39.06.478091
www.unicef.org/eca/

©UNICEF, 2024